

Lettre d'information aux parents d'un enfant contact asymptomatique suite à la survenue d'un cas de COVID19 dans l'établissement

Madame, Monsieur,

Un cas de COVID 19 a été diagnostiqué au sein de l'établissement scolaire.

La maladie se transmet principalement par les gouttelettes (sécrétions projetées invisibles lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux) lors d'un contact étroit avec la personne malade, à partir de 48h avant l'apparition de ses symptômes et jusqu'à son isolement.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), en lien avec le personnel de santé de l'éducation nationale, a identifié les personnes ayant été en contact avec la personne malade au sein de l'établissement scolaire. Votre enfant fait partie de cette liste.

Aussi, nous vous invitons, **pour une durée de 14 jours** :

- **A garder votre enfant en quatorzaine à domicile.** Si votre enfant a moins de 16 ans et que vous ne pouvez pas télétravailler, vous pouvez vous rapprocher (après un délai de 24h nécessaire à l'enregistrement de la liste des personnes contacts) de la plateforme de l'Assurance Maladie afin de régulariser votre situation professionnelle.
- A mettre en place des **mesures barrières au domicile** (port du masque si possible en présence d'un tiers dans la même pièce que votre enfant, lavage régulier des mains). Dans ce cadre, vous avez la possibilité de retirer des masques chirurgicaux en pharmacie d'officine, sur présentation de la carte vitale de rattachement de votre enfant, en tant que contact à risque d'un cas confirmé de COVID-19 (après vérification par la pharmacie de l'enregistrement du contact dans la base de l'Assurance Maladie, en respectant un délai d'au moins 24 heures après la remise de ce courrier).
- A pratiquer une **surveillance de la température et de l'apparition de symptômes** chez votre enfant => *s'il venait à développer des signes évocateurs du COVID comme de la fièvre, des frissons, une toux, des difficultés à respirer, des épisodes de diarrhée, une fatigue importante, des maux de tête, des douleurs musculaires, une altération du goût ou de l'odorat, nous vous invitons à contacter sans attendre un médecin pour une consultation ou une téléconsultation.*

- A contacter le laboratoire d'analyse le plus proche afin de faire réaliser un **test RT-PCR pour votre enfant, 7 jours après le dernier contact avec la personne malade** atteinte du COVID, soit le .././..... Ce prélèvement sera réalisé sur simple présentation en tant que contact à risque d'un cas confirmé de COVID-19 (après vérification par le laboratoire ou le lieu de prélèvement de l'enregistrement du contact dans la base de l'Assurance Maladie).

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir **informer le responsable de l'établissement scolaire de votre enfant du résultat du test dès réception.**

Si le test est positif, vous êtes invité également à consulter/téléconsulter auprès d'un médecin pour qu'il vous indique la conduite à tenir pour votre enfant et les personnes de votre foyer.

Même **dans le cas où le test est négatif**, il sera nécessaire de garder votre enfant en **quatorzaine à domicile jusqu'au .././.....**

Avec nos remerciements pour votre coopération, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.